



Le bulletin



BULLETIN MUNICIPAL
N°159- DÉCEMBRE 2018



SOMMAIRE

Le mot du maire

P3.

Brèves

P4.

Compte-rendu conseil municipal (25 septembre 2018)

P7.

Aménagement de la propriété de M OUDET

P10.

Vie associative

P13.

Beure Stretch Gym

Beure Twirl'

Les Copains d'abord

Castors Juniors

Le musée Lucien Roy

Association franc-comtoise des anciens combattants

Choralyre

Informations pratiques

P23.

Programme des festivités pour 2018

Numéros utiles

Carnet de recettes

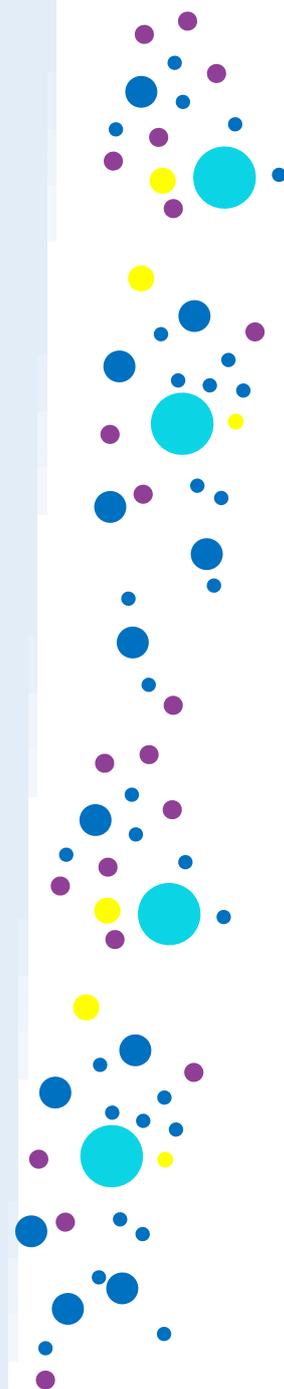
P26.

La vie à Beure

P27.

Invitation

4^{ème} de
couverture



[Le mot du maire...]



Cet été aura été marqué par une chaleur durable et éprouvante pour nos organismes et pour la nature ; le vert de nos pelouses ayant cédé la place à l'herbe sèche jaunâtre. Que ces conditions extrêmes nous invitent à nous interroger sur les bouleversements climatiques mondiaux.

Dans notre Commune, cet été aura également été marqué par les travaux d'aménagement et de sécurité de la Rue de Besançon quasiment achevés à ce jour. L'occasion de remercier à nouveau les commerçants et les riverains pour leur patience et leur compréhension. Nous avons fait de notre mieux avec les moyens qui sont les nôtres dans le souci de l'intérêt général.

Les travaux de notre future structure d'accueil pour personnes âgées dépendantes viennent enfin de débiter. Vous trouverez le descriptif et l'historique de cette opération dans les pages qui suivent.

Sur le plan National, les événements que nous vivons actuellement, qui alimentent les médias et les conversations, laissent planer le doute, la défiance et l'inquiétude...

Face à un pouvoir d'achat malmené et à une fracture sociale en augmentation, le Maire est souvent le dernier recours auquel on fait appel ; c'est là que notre devoir de solidarité prend tout son sens.

Le Monde évolue et la vie de nos Communes également, la Communauté d'Agglomération va se transformer en Communauté Urbaine au 1^{er} Janvier 2019.

Que va nous apporter cette évolution ? Quel impact sur notre quotidien ? Qu'en sera-t-il de notre identité et de nos spécificités ? Quelle place pour l'Élu de proximité qui devra porter l'intérêt de la Commune dans les débats intercommunaux ?

Enfin, je vous remercie de vous être déplacés en nombre lors de la cérémonie Commémorative du Centenaire de l'Armistice de 1918, jamais ce devoir de mémoire n'aura été autant d'actualité face aux montées du nationalisme en Europe et dans le Monde.

Je vous souhaite de *très belles fêtes de fin d'année chaleureuses et conviviales* et vous propose de vous retrouver à la traditionnelle cérémonie des « Vœux du Maire » Samedi 05 janvier 2019, à 11h00, Salle Polyvalente.

Philippe CHANEY



Mairie de beure

45 rue de Besançon

25720 BEURE

Téléphone: 03 81 52 61 30

Fax: 03 81 51 55 53

Courriel: beure.mairie@wanadoo.fr

ou contact@beure.fr



Bulletin municipal N°159

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Philippe CHANEY, Maire

RÉDACTEURS :

Michel PIDANCET, Fabrice ARENA

MAQUETTE ET MISE EN PAGE,

Fabrice ARENA

CRÉDIT PHOTOS

Articles: Mairie ou association

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi et mardi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 16H45

- Mercredi et vendredi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 15H30
- Jeudi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 17H45



[RÉFORME ÉLECTORALE]

ENTRÉE EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2019

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1er août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales. Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU) dont la mise en place sera effective au 1er janvier 2019.

Pour les citoyens, les conditions d'inscription sur les listes électorales ont été assouplies :

A compter du 2 janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées, au plus tard, le sixième vendredi précédant le scrutin, soit 37 jours. A titre transitoire, entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2020, les demandes d'inscription sur les listes électorales seront déposées, au plus tard, le dernier jour du deuxième mois précédant un scrutin. Pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est donc fixée au dimanche 31 mars 2019.

Une permanence sera tenue le samedi 30 mars 2019.

- les enfants de moins de 26 ans des électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins pourront désormais s'inscrire sur la liste électorale de la commune de leurs parents (par exemple, cas des étudiants ou des jeunes travailleurs);
- la durée requise d'inscription sur le rôle fiscal afin de pouvoir solliciter son inscription sur la liste électorale communale sera réduite de cinq à deux ans ;
- un gérant ou un associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle d'une des contributions directes communales pour la deuxième fois consécutive pourra s'inscrire sur la liste électorale. Cette qualité devra toutefois être justifiée par des pièces qui seront listées ultérieurement par un arrêté du ministre de l'intérieur ;
- les personnes ayant acquis la nationalité française ainsi que les jeunes qui atteignent la majorité entre les deux tours de scrutin seront inscrits d'office par l'INSEE qui en informera la commune par le biais du REU.

Le répertoire électoral unique (REU)

Le répertoire électoral unique, géré par l'INSEE aux seules fins de gestion du processus électoral, sera initialisé à partir des listes électorales arrêtées le 28 février 2018. Il constitue un répertoire national d'électeurs qui aura vocation à centraliser les modifications réalisées sur les listes électorales notamment par les communes.

Pour information, Les communes envoient directement au REU :

- les inscriptions sur les listes électorales qui ont été validées par le maire ;
- les radiations des listes électorales pour perte d'attache communale dûment constatées par le maire;
- les radiations volontaires demandées par les électeurs inscrits sur les listes complémentaires;
- les décisions d'inscription ou de radiation prononcées par les commissions de contrôle.

[Noël approche]



Le Père Noël passera comme chaque année salle polyvalente samedi 24 décembre à partir de 18h00 et remerciera les enfants qui auront déposé leur dessin dans l'urne située à la mairie. Si vous êtes âgés de 10 ans ou moins, n'oubliez pas de déposer dès maintenant votre liste avec l'un de vos plus beaux dessins, en indiquant vos Nom, Prénom et âge !

ou à l'adresse suivante :

Père Noël

Mairie de Beure
25720 BEURE.

Attention, vous avez
jusqu'au vendredi 14 Décembre

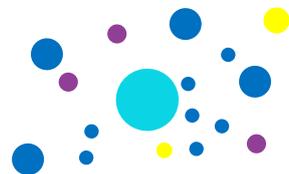
ASSOCIATION
GARE-BTT

Groupement d'action et de recherches sur l'exclusion-
Besançon Tous Travaux

L'association propose des contrats de travail à durée déterminée d'insertion à temps plein pour une durée maximum de 24 mois et un accompagnement socioprofessionnel adapté aux situations des personnes embauchées.

Réunion d'information le
mardi 15 janvier 2019 à 9 heures salle polyvalente

Site internet : gare-btt.fr



[Nos amies les abeilles]



Afin de permettre le suivi des abeilles, tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année (entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre) la colonie d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur quelle que soit sa taille (en ruche, ruchette, nucléi) en précisant notamment son nombre et son emplacement.

(Article 33 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et article 11 de l'arrêté du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles).

La procédure peut se réaliser en ligne sur : mesdemarches.agriculture.gouv.fr ou par voie postale

en remplissant le Cerfa n° 13995*04 disponible en Mairie.

La réalisation de cette démarche permet l'obtention d'un numéro d'apiculteur (NAPI) qui doit apparaître sur le rucher.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire notamment face à la menace que représente le parasite *Æthia tumida*.

Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan Apicole Européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.



Le lundi 26 novembre, nous avons planté deux arbres dans les cours de l'école. Il y a un pommier et un cerisier. On a dû couper l'ancien cerisier car il était malade. On devra en prendre soin. On pourra cueillir les pommes et les cerises quand il y en aura. Miam !!

Noam (CE2)



MARCHE DE NOËL

Lors du **marché de Noël**, les **vendredi 14 et samedi 15 Décembre**, des enfants de l'école **chanteront quelques chants de Noël à 19h00**.



Il se peut aussi que certains **enfants de Beure** passent chez vous **samedi 15 Décembre** entre **16h30 et 18h30** pour vous proposer de vous chanter un **chant de Noël** en échange de **petites pièces** pour l'association des **Castors Juniors** (association qui finance une partie de leurs activités et sorties scolaires) et / ou de **quelques friandises**.
Merci de leur réserver un bon accueil,
Joyeux Noël à vous!



Rendez-vous au **marché de Noël**, place Jean Grappin à partir de 18h00 les 14 et 15 décembre.
Voir 4^{ème} de couverture

La Fibre optique :



La fibre se déploie de plus en plus sur le territoire de la commune. Pour raccorder un logement à la fibre optique, il faut passer par deux déploiements. Le premier consiste à amener la fibre optique jusqu'à un immeuble ou un noeud de raccordement optique, dans le cas d'une maison. Le deuxième consiste à déployer la fibre jusqu'au logement. Si vous êtes éligible (voir site: <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>), il vous suffit de vous rapprocher d'un fournisseur d'accès Internet qui assurera le raccordement et vous permettra de surfer en haut débit et de recevoir les chaînes TV par Internet (sans antenne, ni parabole)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 25 septembre à 18H30mn s'est tenue une réunion du conseil municipal en son lieu habituel de séance après convocation réglementaire envoyée le 19 septembre.

Etaient présents : M. Ph. CHANEY, Maire, M. Michel PILDANCET, Mmes Agnès FANDELET, Chantal JARROT, M. Fabrice ARENA, Adjoint.

Mmes Lily BAILLY, Sylviane GAMBADE, Stéphanie KHOURI, Valérie DONAT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Gaëlle PELLETIER ayant donné procuration à Stéphanie KHOURI, Cédric CLERVAUX ayant donné procuration à Chantal JARROT et Frédéric PROST absent

Madame Chantal JARROT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu précédent n'apporte aucune remarque. On passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Modification des statuts de la CAGB – Dél n°25/ 2018

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY, Maire :

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a introduit la possibilité pour un EPCI comprenant une commune ayant perdu la qualité de chef-lieu de région, de se constituer en communauté urbaine sans respecter le seuil minimal de population. Cette dérogation est ouverte jusqu'au 1^{er} janvier 2020 à la condition que l'EPCI exerce toutes les compétences attribuées aux communautés urbaines par l'article L.5215-20 du CGCT.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon peut bénéficier de cette dérogation à la double condition :

qu'elle exerce l'intégralité des

compétences obligatoires des communautés urbaines

qu'une majorité qualifiée de communes membres délibèrent en faveur de la transformation en communauté urbaine, avant le 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, la procédure pour transformer la CAGB en communauté urbaine comporte deux phases :

Dans la première phase, la CAGB doit se doter des compétences obligatoires des communautés urbaines. Suite à la délibération du conseil communautaire sur cette extension de compétences, les communes disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces modifications statutaires. Les modifications statutaires doivent être adoptées à la majorité qualifiée (1/2 des communes représentant les 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 1/2 de la population, dont Besançon). Si la majorité qualifiée est réunie, M. le Préfet pourra prendre un arrêté d'extension des compétences à compter du 1^{er} janvier 2019.

Dans la seconde phase, le conseil communautaire de la CAGB devra délibérer en janvier 2019 sur sa transformation en communauté urbaine. Les communes disposeront alors d'un nouveau délai de 3 mois pour se prononcer sur cette transformation, elles doivent se prononcer à la majorité qualifiée (1/2 des communes représentant les 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 1/2 de la population dont Besançon). Si la majorité qualifiée est réunie, un arrêté préfectoral prononcera la transformation de la CAGB en communauté urbaine à effet du 1^{er} mai 2019.

Le Conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé favorablement le 29 juin 2018 sur la modification de ses statuts, engageant ainsi la première phase de cette transformation. Cette modification concerne le transfert

de plusieurs compétences afin que la CAGB exerce l'intégralité des compétences obligatoires des communautés urbaines à effet du 1^{er} janvier 2019.

Cette délibération, ainsi que le projet de statuts modifiés, a été notifiée aux communes membres de la CAGB.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la modification de l'article 6 des statuts de la CAGB. L'article 6 des statuts serait modifié comme suit :

« Article 6 – Compétences

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon exerce au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

Article 6.1

1. En matière de développement et d'aménagement économique, social, culturel de l'espace communautaire

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

Actions de développement économique ;

Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire ;

Lycées et collèges dans les conditions fixées au titre Ier du livre II et au chapitre Ier du titre II du livre IV ainsi qu'à l'article L. 521-3 du code de l'éducation ;

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de



recherche et aux programmes de recherche ;

2. En matière d'aménagement de l'espace

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; et après avis des conseils municipaux, constitution de réserves foncières ;

Organisation de la mobilité au sens des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L. 1231-16 du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement ; plan de déplacements urbains.

3. En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

Programme local de l'habitat ;

Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; action en faveur du logement des personnes défavorisées

Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

4. En matière de politique de la ville : Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

5. En matière de gestion des services d'intérêt collectif

Assainissement et eau ;

Création, extension et translation des cimetières, ainsi que création

et extension des crématoriums et des sites cinéraires

Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national ;

Services d'incendie et de secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie ;

Contribution à la transition énergétique ;

Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ;

Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz ;

Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques ;

6. En matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Lutte contre la pollution de l'air ;

Lutte contre les nuisances sonores ;

Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

[Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement](#)

7. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Article 6.2

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Aide au montage d'opérations et à la réalisation d'acquisitions foncières à la demande des communes, suivant un règlement qui sera défini par le Conseil de Communauté

Soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers des actions d'intérêt communautaire

Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire

Participation au financement du TGV Rhin-Rhône

Résorption des friches industrielles et urbaines déclarées d'intérêt communautaire (déconstruction, dépollution et aménagements paysagers)

Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Aide au financement d'opérations décidées par les communes ou par les maîtres d'ouvrage publics et à la constitution de réserves foncières pour le compte des communes

Voies de communications structurantes de l'agglomération, qui recouvre :

les études

la négociation et la contractualisation avec les partenaires

la participation au financement des infrastructures

En matière d'énergies renouvelables : soutien et actions de développement des énergies renouvelables, création et gestion d'équipements d'intérêt communautaire

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire

Etude et participation à la réalisation d'infrastructures de réseaux haut et très hauts débits de télécommunication d'intérêt communautaire

Actions de développement de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à l'attention des entreprises, administrations, scolaires et du grand public

En matière d'itinéraires cyclables, circuits pédestres et VTT :



Elaboration de schémas

Création ou aménagement et entretien d'itinéraires ou de circuits d'intérêt communautaire

Participation au financement d'itinéraires connexes

Soutien aux clubs sportifs de haut niveau

Requalification des entrées et des itinéraires principaux d'agglomération déclarés d'intérêt communautaire

En matière d'action culturelle :

Conservatoire à Rayonnement Régional

Soutien et mise en réseau des écoles de musique

Organisation ou soutien d'événements culturels à vocation d'agglomération

En matière d'action sportive : organisation ou soutien d'événements sportifs à vocation d'agglomération

Réalisation d'études sur l'amélioration de la connaissance environnementale du territoire, sur l'adaptation et la vulnérabilité énergétiques et écologiques du territoire face au changement climatique

Études, conseil et sensibilisation aux communes pour une maîtrise de l'énergie

Préservation et mise en valeur d'espaces naturels de qualité déclarés d'intérêt communautaire

Actions de développement d'une agriculture périurbaine dynamique et diversifiée

Actions de sensibilisation à l'environnement, au fleurissement et à l'embellissement des communes

Organisation ou soutien de manifestations touristiques à vocation d'agglomération ».

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une **entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.**

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés se prononce favorablement à ces modifications de statuts en émettant les souhaits suivants :

Concernant les ouvrages d'art, principalement les ponts, la commune de Beure en possède 9. Les ponts qui enjambent le ruisseau des Mercureaux sont de petite taille et en bon état eu égard à l'impacte qu'ils représentent sur l'AC, le conseil municipal demande à ce que les ponts soient retirés du périmètre transféré.

Concernant le bonus, la commune de Beure va transférer une voirie en bon état et demande par conséquent que le bonus attribué soit à la hauteur des actions engagées par la commune de Beure.

Coupes de bois – Dél n°26/ 2018

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY, Maire, et compte tenu du volume de frênes malades, le Conseil municipale après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et des représentés :

d'autoriser les services de l'ONF à marteler les parcelles 18a (18m3) – 18r (22m3) – 23 (20m3) – 24 (12m3).

Trail Grandes Heures Natures – Dél n°27 / 2018

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY, Maire :

lequel rappelle la décision de la CAGB de s'impliquer dans les activités de pleine nature, OUTDOOR.

A cette fin en partenariat avec la société Trace de Trail, la CAGB met en place un projet appelé « Grand Besançon – Territoire de Trail Grandes Heures Natures »

Une convention de passage doit être signée entre la CAGB et les communes sur lesquelles les circuits permettent ces activités.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des

représentés autorise le Maire à signer la convention de passage des circuits d'activités OUTDOOR de la CAGB.

Prix et qualité de l'eau – Dél n° 28 / 2018

Après avoir entendu les explications de M. Michel PIDANCET, Adjoint, le Conseil municipale délibère et à l'unanimité des présents et des représentés approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable sur l'exercice 2017.

Nouvelle convention sur le dispositif d'Aide aux communes – Dél n° 29 / 2018

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjoint aux finances, laquelle précise que la nouvelle convention sur le dispositif Aide aux Communes a été modifiée pour prendre en compte le développement de services communs et pour présenter le principe d'un règlement général d'utilisation du dispositif et les conditions spécifiques pour le prêt de matériel ;

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés autorise le Maire à signer la nouvelle convention sur le dispositif Aide aux Communes en précisant que la commune de Beure reste au dispositif de niveau 2A pour un coût de 30cts d'euro par habitants.

DM n°2 M14 ouverture de crédit au chapitre 21 – Dél n° 30 / 2018

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjoint aux finances, laquelle précise qu'en raison d'un éventuel achat de terrain jouxtant le stade et des futurs travaux dans le cimetière il est préférable d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 21 sur le budget principal en utilisant le suréquilibrage de la section de fonctionnement.





Il en résulte les ouvertures de crédits suivantes :

023 FD + 30 000€

021 IR + 30 000€

2113 ID + 20 000€

21316 ID + 10 000€

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés décide d'accepter la décision modificative n°2 sur le budget principal.

DM n°3 M14 ouverture de crédit à l'article 739223 – Dél n° 31/ 2018

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjoint aux finances, laquelle précise que le prélèvement destiné à alimenter le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) nécessite en raison du mandat qui devra être établi d'ouvrir des crédits à l'article de fonctionnement section dépense 739223 pour 287€ ;

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés décide d'accepter la décision modificative n°3 sur le budget principal.

Dons aux associations – Dél n° 32 / 2018

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjoint aux finances,

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés décide d'accorder pour les festivités du 14 juillet 2018 un bon d'achat de 500.00€ pour les associations suivantes de Beure :

- l'association sportive de Beure
- le Twirling
- Beure pétanque club

Admission en non-valeur – Dél n° 33 / 2018

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjoint aux finances, et suite à la demande de Madame la perceptrice, précisant que le Conseil Municipal doit se prononcer pour mettre en non valeurs suite à des loyers ou facturations eau impayés

ou partiellement payés des créances

sur le budget principal à hauteur de 238.43€ concernant

- DIDIER Yvan et QUESTA Laura pour 0.02€

- EHRET Thibault pour 28.42€

- LOUISON Mickael pour 209.99€

et sur le budget logement à hauteur de 547.09€ concernant M. Daniel LAMBERT

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte l'admission en non valeur des créances précitées.

Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté 2018 – Dél n° 34 / 2018

Après avoir entendu les explications de Madame JARROT, adjoint, présentant au Conseil Municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) pour l'exercice 2018, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte de participer à ce fonds sur la base de 0.30€ par habitants soit 1369 habitants *0.30 = 410.70€.

Contrat groupe risques prévoyance et santé – Dél n° 35 / 2018

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY, Maire précisant les éléments suivants :

Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte

des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Doubs et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le centre de gestion du Doubs a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque prévoyance et sur le risque santé.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue pour chaque risque seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles comptent verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue sociale et après avis du Comité Technique Paritaire.

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'exposé du Maire ;



Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Doubs ;

DECIDE : de se joindre à la procédure de mise en concurrence :

pour la passation de la convention participation pour le risque prévoyance,

ET

pour la passation de la convention de participation pour le risque santé.

ET

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non l'une ou l'autre convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Doubs à compter du 1^{er} janvier 2020.

Convention CAUE – Dél n° 36 / 2018

Après avoir entendu les explications de M. Michel PIDANCET, Adjoint, rappelant que :

suite à l'acquisition de la propriété OUDET rue de la cascade, la commune de Beure demande l'assistance du CAUE (Conseil d'Architect-

ture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'aménagement d'une partie de la maison de Maître, des dépendances et de ses abords ;

la commune de Beure doit passer une convention de mission d'accompagnement avec le CAUE ;

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte de passer la convention avec le CAUE et autorise le Maire à signer cette convention.

Séance levée à 20H45

Aménagement de la propriété de Monsieur Albin OUDET



Après le décès d'Albin OUDET le 26 février 2015, la Mairie contacte les héritiers pour une proposition d'achat avec comme objectif une construction pour les personnes âgées.

Une demande d'évaluation de la propriété par le Service des Domaines est obligatoire pour tous les achats effectués par la Commune.

Le 20 avril 2015...

Évaluation des Domaines en section AE : la maison parcelle n° 18, les terrains n° 14-19-20-80-87 et 89, à noter que :

- ✓ seul le RDC de la maison est concerné.
- ✓ la parcelle n° 18 est en copropriété.
- ✓ le grenier est en indivision.

Sur le reste de la propriété se trouvent des dépendances, une construction en bois type « ADRIAN », un étang avec un petit canal qui servait de cressonnière.

Baraque ADRIAN

En 1915, Louis-Auguste ADRIAN – polytechnicien dessine le casque qui sera porté par les Poilus.

Il invente et fait adopter la baraque démontable en bois qui va servir à de multiples usages :

- de cantonnement, centre d'instruction, hôpital, bureau, chapelle... par l'Armée.
- de logement dans les années 1970.

Elles sont construites par des dizaines de menuiseries privées notamment la Parqueterie de BEURE. Ces baraquements sont démontables et réutilisables même par une main d'œuvre non qualifiée.

A l'origine, la toiture est en toile goudronnée et par la suite en tôle ondulée.



La Mairie s'engage auprès des héritiers pour l'achat de cette succession sous condition :



Aménagement de la propriété de Monsieur Albin OUDET

- ✓ d'obtenir un Permis de Construire.
- ✓ d'obtenir une aggravation de servitude sur la parcelle n° 18 (chemin d'accès en copropriété).

En 2015 toujours...

Un contact est pris avec la SEDIA suivi d'une visite sur le terrain avec son Directeur M. Bernard BLET-TON qui nous oriente vers « Ages et Vie » d'où rencontre avec son Directeur M. Nicolas PERRETTE.

PROPOSITION

Réalisation de deux structures d'accueil de 333m² chacune comprenant une pièce à vivre de 95m² et de 7 chambres avec SDB de 30 à 35m² chacune.

OBJECTIF

Héberger 14 personnes âgées en perte d'autonomie avec :

4 appartements pour le personnel encadrant à l'étage.

la création minimum de 6 emplois sur la Commune.

Le projet de construction est présenté à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui donne un accord de principe sur cette proposition en apportant quelques prescriptions sur les aspects extérieurs.



En 2017...

Un plan topographique est demandé au Géomètre.

Le 11 avril 2017...

Le Conseil Municipal délibère et accepte l'achat de la propriété provenant de la succession de M. Albin OUDET avec en plus les parcelles n° 137-140-141-144 et 152 (bois qui jouxte la propriété), pour un montant de 350 000€.

Le Permis de Construire est déposé le 26 juillet 2017 et accordé le 22 septembre 2017 ; s'en suivent les droits de recours à tiers de 2 mois après son affichage.

Janvier 2018...

✓ L'aggravation de servitude est acceptée.

✓ Problème du grenier en indivision

M. FERRÉ est, en tant que propriétaire indivisionnaire, prioritaire pour l'achat du grenier ; les héritiers lui vendent leur part du grenier.

Juin 2018...

Passage chez le Notaire ; la Commune est enfin propriétaire pour un montant de 347 500 € (350 00 € coût initial déduit de l'achat du grenier 2 500 €). Ces biens rentrent dans le domaine communal privé.

Août 2018...

Contact pris avec le CAUE (Conseil en Architecture d'Urbanisme et d'Environnement).

Septembre 2018...

Rencontre sur le terrain avec M. ROUSSEL – Architecte Paysagiste, suivie d'une visite d'un Architecte spécialiste en Bâtiments.

Une demande est faite à la Direction Département des Territoires (DDT) pour la remise en fonctionnement de l'étang.



Aménagement de la propriété de Monsieur Albin OUDET

Visite sur le site avec Mme BOURGEOIS de la DDT accompagnée d'un représentant de l'Agence Française de la Biodiversité.

RÉSULTAT

Interdiction de remise en fonctionnement de l'étang comme à l'origine. Ne pas se servir de l'eau des Mercreux pour le remplissage.

Nous sommes autorisés à transformer l'étang en mare et curer jusqu'à 1m à 1.20m de profondeur sur la partie centrale. Le remplissage se fera par les sources et la récupération des eaux pluviales de la construction.

Le canal qui servait de cressonnière peut être remis en état.

Le 29 octobre 2018...

Un constat d'Huissier est établi avant le démarrage des travaux « Ages et Vie ».

Semaine du 05 novembre 2018...

Début des travaux avec la construction d'un pont provisoire et du terrassement pour l'installation d'une grue.

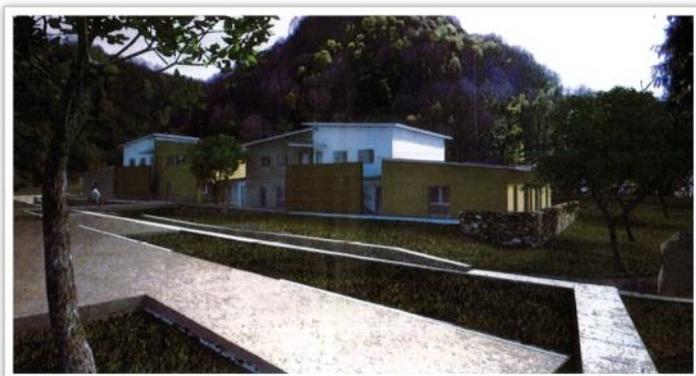
Les travaux dureront environ 15 mois.

Ages et Vie construit sur un terrain qui reste la propriété de la Commune. Un bail à construction d'une durée de 20 ans sera signé.

Pendant ces 20 ans, la Commune versera un montant mensuel de 3 300 €. Passé ce délai, la Commune sera propriétaire du bâtiment.

Pendant cette période, « Ages et Vie » en assure la gestion et l'entretien.

L'appartement du rez-de-chaussée de la maison, propriété de la Commune, est laissé à disposition d'Ages et Vie pendant la durée des travaux. Il sera ensuite transformé en 2 ou 3 logements.



[BEURE STRETCH GYM]

Année 2018-2019

Club
BEURE STRETCH GYM

Notre club est affilié à la Fédération Française Sport pour Tous et propose des activités sous différentes forme

« Un sport accessible à tous publics »

Tourné autour de la convivialité, des rencontres, de la solidarité et du partage, le Club vous offre la possibilité de pratiquer, ensemble, une activité accessible à tous dans une ambiance chaleureuse. Venez pratiquer dans un Club Sports pour Tous pour vous épanouir, pour votre bien-être et surtout pour le plaisir !

Les cours ont lieu à la salle polyvalente du village de mi-septembre à fin juin. .

Les horaires restent inchangés :

Mardi	18h30 – 19h45	Stretching
	20h- 21h	Renforcement musculaire Step – LIA – Zumba Ballons – Freefit
Mercredi	10h – 10h30	Claquettes débutants
	10h30 – 11h30	Claquettes confirmés
Jeudi	14h – 15h15	Gym douce

Les cotisations pour la saison 2018/2019 :

- 85,00 euros pour les personnes inscrites au stretching et gym douce (licence incluse)

- 105,00 euros pour les personnes inscrites à l'ensemble des cours (licence incluse)

En ce qui concerne les claquettes : Contactez Danielle SIORA qui vous donnera les renseignements concernant cette activité.

Durant la saison écoulée, toutes nos activités ont été agrémentées de moments conviviaux tels que : Gouter de Noël, Tirage des Rois, participation aux festivités du 14 juillet à Beure, le marché de Noël et surtout notre soirée « Hippies » en mars 2018.

Comme chaque année une sortie club est organisée. La dernière a eu lieu dans les environs du Lac Saint-Point-Malbuisson le 09 juin 2018.

Si vous voulez rejoindre le club, c'est toujours possible ! En venant à la salle polyvalente aux jours et heures des cours ou en téléphonant à : Danielle SIO-RA 06.89.86.67.13.

Vous pouvez participer aux séances 1 ou 2 fois à l'essai.

**J' PEUX PAS...J'AI GYM ...et Vous ?
= Venez nous rejoindre !!!**

Pour consulter le site du club :

<https://club.sportspourtous.org/beure-stretch-gym-25>

La Présidente Danielle SIORA



[BEURE TWIRL']

Après une fin d'année sportive riche en émotion avec la 3ème place en finale du Championnat de France N2 équipe seniors, une nouvelle saison redémarre. Nous avons le plaisir d'accueillir 12 nouvelles recrues de 4 ans à 10 ans.

Pour cette fin d'année, le club organise un goûter de Noël le mercredi 19 décembre de 14h à 16h pour les licenciés et leur famille salle polyvalente.

Nous organisons le samedi 16 et dimanche 17 février 2019 au centre sportif de Voray sur l'ognon les championnats départementaux comprenant la Bourgogne et la Franche-Comté. Des affiches seront mises dans le village en temps voulu. Venez encourager nos sportifs

Nos athlètes vont passer dans le village pour vendre nos calendriers, réservez leurs un bon accueil.

Notre club sera présent au marché de Noël les vendredi 14 et samedi 15 décembre à partir de 18h place Jean Grappin.

Tout le club vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019

Karine KOELLER
Présidente Beure Twirl

[Doubs US 44]



[Sortie JEEP le 11 février 2018 dans les bois de Mamirolle]



Le 3 mai 2018 au Lycée Agricole de Levier journée pédagogique sur la Seconde Guerre mondiale. Exposition de matériels et de véhicules

Pour le 14 juillet 2018 stand à Beure nombre de participant au tir : 250 cartons ont été tirés



Journée Européenne du Patrimoine les 15 et 16 septembre 2018 à Hôtel de Clévans Etat - Major 4 rue Lecourbe à Besançon. Il y a eu 300 tours de Jeep effectués.

Les Copains d'Abord
Club des Seniors
Beure

Nous aurons tout d'abord une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés en 2018 : ARAUJO Antonio, GENTIT Claire, GILLIARD Henri, HUDELOT Robert, MAIROT Geneviève, appelée cordialement Nénette.

Le club enregistre en cette fin d'année 201 adhérents. Et comme toujours nos activités rencontrent un réel succès, nous y mettons tout notre cœur à les préparer.

Les rencontres hebdomadaires récréatives des mardis après-midi à partir de 14 heures ont reprises le 4 septembre. Des petits nouveaux sont venus grossir les rangs.

C'est une activité qui fait passer un bon après-midi. Merci à Jeannette, Danielle et Nazaré pour l'organisation et le bon petit goûter servi à chacun des participants.

Le 18 octobre, après l'historique de la maison du fromage à CLERON, et un bon repas, les copains d'abord ont chanté, dansé, et assisté à des moments de « petit théâtre » bien sympathiques

Et maintenant nous vous attendons nombreux à notre repas annuel, le 5 décembre prochain ; Marc BASSINET, nous fera danser en chanson, au son de son piano à bretelles et le père Noël accompagné de son épouse, apportera à chacun quelques petits cadeaux.

Notre voyage aux Pays Bas, du 5 au 12 mai 2019 est complet. Durant ces huit jours nous aurons le plaisir entre autre de visiter le plus beau jardin de fleurs du monde.

Si certains d'entre vous souhaitent se joindre à nous, cela est encore possible, à condition de

reprendre des places d'avion à un coût un peu plus élevé. Renseignement auprès de Georges LOUISON.

Pour les activités de l'année prochaine, merci de consulter le calendrier publié dans le présent BMI.

Je rappelle que l'association « Les Copains d'Abord » a pour objet, de réunir dans la fraternité, les seniors et retraités, de notre village ainsi que leurs copains, pour partager des activités culturelles et de loisirs. Rejoignez-nous pour passer de bons moments de convivialité dans les activités proposées.

Avec le comité, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis, dans la joie et la bonne humeur, et surtout une bonne santé pour profiter au mieux de l'année 2019.

A bientôt - Cordialement à tous.

Georges LOUISON - Président.

Le comité – Présidente adjointe : HAYOTTE Lucette - Secrétaire : GUERRIN Patrice – Secrétaire adjointe : FERRÉ Jacqueline - Trésorier : LOUISON Georges – Trésorier adjoint : MERGEY Noël -

Accesseurs : ALFONSO Lucienne, BERNARD Claude, CARREZ Jeannette, CHIAPPINELLI Josiane, CUBY Roger, FLOR Nazaré, JACQUOT Josiane, PIGUET Danielle.

[Les Copains d'Abord]

- Club des Seniors -

CALENDRIER DES ACTIVITÉS - ANNÉE 2019 -



Assemblée générale (salle Vouillot)dimanche 20 janvier - 15 h 00
 Sortie 1^{er} semestrejeudi 14 mars
 Voyage aux Pays- Basdimanche 5 mai au dimanche 12 mai
 Dernier mardi du clubmardi 25 juin

Pas d'activité durant les vacances scolaires d'été.

Reprise des réunions hebdomadairesmardi 3 septembre - 14 h
 Sortie festive et culturellejeudi 3 octobre
 Repas du club (**Salle Vouillot**)mercredi 4 décembre à 12 h 15
 Réveillon (**Salle Vouillot**)mardi 31 décembre - 20 h 30

COTISATION ANNUELLE : 20 €

Réunions ludiques et conviviales Tous les mardis de 14 à 18 h Salle polyvalente.

Contacts :

PIGET Danielle – téléphone 0 381 513 374 - CARREZ Jeannette – téléphone 0 370 205 498

FLOR Nazaré – téléphone 0 381 522 468.

Cours de CONTRY, tous les lundis à 19 H 00, (Hors vacances scolaires) salle polyvalente.

Ouvert à tous les Beurots.



Réveillon 2018 - 2019

170 places



A BEURE – SALLE POLYVALENTE PLACE Jean GRAPPIN

Arrivée entre 20 h 15 et 20 h 45 et fête jusqu'à 5 h.

L'animation est confiée à l'orchestre :

Michel LACHAT avec Patrick MULLER.

Et pour nous servir, notre traiteur,

Thierry GAMBADE à BEURE

MENU

Foie gras de canard en terrine,

Accompagné de sa confiture de figue et sa brioche.

Demi-queue de langouste Bellevue,

Sauce Mayonnaise.

Sorbet griottine au kirch.

Tournedos de Sanglier sauce airelles

Accompagné de sa timballe de légumes et son pressé aux agrumes.

Salade verte avec Comté, Camembert, Morbier sur assiette.

Délice du nouvel an 2019.

Soupe à l'oignon et ses petits croûtons.

Boissons

Apéritif : Champagne Prestige avec ses amuse-bouche.

Repas : Viré Clessé 2016 et Listrac-Médoc, château Lestage 2015.

Dessert : Champagne Prestige.

Café.

Prix : 77 € - BOISSONS COMPRISES.

Pour les adhérents , prix exceptionnel de 72 €

Règlement avant le 30 novembre 2018, chèque à l'ordre « Les Copains d'Abord.»

Les inscriptions dans la limite des places disponibles vers :

Georges LOUISON :  0 381 526 219.
26 rue de Besançon 25720 BEURE.

[Le Relais petite enfance] du Canton de Boussières



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

⇒ ... un lieu ressource et de services autour de la Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est un lieu central autour de la petite enfance :

- Parents, vous recherchez un mode de garde ?
- Assistants maternels, vous avez besoin d'un soutien, vous souhaitez vous former et enrichir votre parcours professionnel ?
- En reconversion professionnelle, un métier de la petite enfance vous intéresse ?

Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans vos démarches, n'hésitez pas à contacter les responsables du relais, Marie-Paule Vachot et Mariette Clerc (03 81 52 09 47 ou relais.boussieres@famillesrurales.org).

Horaires d'ouverture au public :

Le mardi :

12h30-15h30, permanence téléphonique

16h-19h, permanence sur rendez-vous à Saint Vit

Le mercredi

9h-12h, permanence téléphonique (hors petites vacances scolaires)

Le jeudi :

14h-17h, permanence téléphonique

Le vendredi

14h-17h, permanence sur rendez-vous à Avanne

⇒ un lieu d'échanges et de rencontres pour petits et grands

Le relais petite enfance propose également des animations gratuites pour tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (parents, gardes à domicile, assistants maternels). Eveil musical, peinture, éveil corporel, atelier culinaire ... : de nombreuses activités vous attendent, n'hésitez pas à venir rejoindre !

Pour connaître le planning complet de nos animations, n'hésitez pas à consulter notre site internet : www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte.

Planning des animations à venir sur la commune de Beure (salle polyvalente, place Jean Grappin) :

Jeudi 10 janvier 2019, de 9h30 à 10h30 :
atelier de « circo-motricité » avec Claire

Jeudi 14 mars 2019, de 9h à 11h : jeux libres puis atelier « Nos P'tits Signent » avec Bénédicte

Jeudi 13 juin 2019, de 9h à 11h : jeux libres puis atelier d'éveil musical avec Katia



[Association GARE BTP]

Site internet : gare-btt.fr

Depuis 1979, l'Association GARE-BTT (Groupement d'action et de recherches sur l'exclusion-Besançon Tous Travaux) poursuit son action à travers ses deux pôles distincts et complémentaires : un service social et trois entreprises d'insertion (BTT bâtiment, BTT mécanique, BTT tri).



Nous proposons des contrats de travail à durée déterminée d'insertion à temps plein pour une durée maximum de 24 mois et un accompagnement socioprofessionnel adapté aux situations des personnes embauchées.

Le mardi 15 janvier 2019 à 9 heures se tiendra une réunion d'information sur les offres d'emploi à pourvoir au sein des entreprises d'insertion BTT et sur les différents dispositifs d'insertion existants sur le bassin bisontin.



Cette manifestation conviviale autour d'un café s'adresse aux demandeurs d'emploi et aura lieu à la Salle Polyvalente – Place Jean Grappin à Beure.



DU CÔTÉ DU MUSÉE.

L'année s'achève, c'est le moment de faire le point.

Le musée a été très sollicité ce deuxième semestre dans le cadre de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

VISITES ET INTERVENTIONS :

Nous nous sommes déplacés à Ecole-Valentin et Pirey pour présenter le vécu du Poilu aux élèves de CM1 et CM2. La présentation d'objets du musée : casques, artisanat de tranchée, lettres, quelques objets usuels du soldat, la lecture de témoignages sur le manque d'hygiène, les rats... les photos, la carte du front ont rendu concrète cette guerre si lointaine pour eux et nous ont montré leur intérêt, leur curiosité devant une époque si différente de la leur.



[CM1-2 de Chalezeule]

Nous avons également accueilli 7 classes de primaire. Le Souvenir Français payant le déplacement et le musée offrant la gratuité aux scolaires les professeurs des Ecoles ont plus de facilités à venir nous voir.

EXPOSITIONS :



[Expo de Pontarlier]

Beaucoup de communes proches et d'associations ont organisé des expositions plus ou moins importantes pour le 11 novembre et nous ont demandé de leur prêter des objets, ce que nous avons accepté, exceptionnellement en raison des circonstances. Il s'agit naturellement d'objets peu fragiles que nous avons en plusieurs exemplaires. Par contre nous ne prêtons aucun uniforme malgré de nombreuses demandes.

LE MUSÉE S'EXPORTE...EN POLOGNE :



[Dépôt d'une gerbe au nom du musée par nos représentants]

Un moment important pour nous a été le déplacement en Pologne de deux membres du bureau. La plupart d'entre vous connaissez le nom d'André Fleuret un poilu, fait prisonnier en même temps que Lucien Roy mais qui a survécu à l'épidémie de typhus de 1915 qui a emporté ce dernier. A. Fleuret a passé toute la durée de la guerre dans le camp de Schneidemühl, Pila aujourd'hui en Pologne mais allemand à l'époque.

Nous avons été contacté en mai par M. Wehrstedt, Français marié à une Polonaise qui s'intéressait à ce camp car on lui a remis les Mémoires d'un Bisontin qui a été prisonnier dans ce même camp et appartenait au 60ème RI comme A. Fleuret. Ces Mémoires rédigés en 1946 et recoupés avec le récit d'une jeune fille allemande de Schneidemühl, semblent plausibles. André Fleuret donne peu de détail de sa vie au camp en raison de la censure, nous en savons beaucoup plus par les informations de M. Saintesprit, cet autre Bisontin.

Le directeur du musée de Pila (ex Schneidemühl) a organisé une exposition sur le camp dont il ne reste que le tracé de la rue principale et des cimetières. Monsieur Wehrstedt nous a donc sollicités pour le prêt de quelques objets et le directeur du musée nous a invités à cette exposition où l'intérieur d'un baraquement était reconstitué avec des objets du quotidien comme ceux réclamés par A. Fleuret dans ses lettres à sa famille.

[La reconstitution d'un baraquement de prisonnier]





Nous resterons en contact avec le musée de Pila afin d'approfondir nos connaissances sur ce camp encore peu étudié par les historiens.

11 NOVEMBRE AVEC L'AAC DE BEURE :

Autre temps fort dans la vie du musée la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, En partenariat avec les Anciens Combattants et Doubs Libération US 44, une belle cérémonie a été organisée : quatre figurants ont pu revêtir une vareuse d'époque et descendre du musée au Monument aux Morts sur un camion, lui aussi d'époque. C'est notre doyen René Revillard qui a fait l'appel des morts pour la Patrie, c'est aussi lui qui s'est occupé du Monument pendant 60 ans ! Cette animation particulière a incité nos concitoyens à venir au musée, en effet nous avons accueilli 110 personnes, toutes très intéressées.



[Les quatre Beurots en poilus]

NOS PEINES ET NOS JOIES :

Malheureusement plusieurs de nos adhérents ou sympathisants nous ont quittés : notamment M. Hudelot premier Président de l'association. Citons également, messieurs Carisey, Gilliard, le frère de M. Koeller, mesdames Saulnier et Mairot (dite Nénette).

Monsieur Mussillon, membre du bureau a perdu sa fille qui venait juste d'être en retraite.

Les uns nous quittent mais des bébés viennent parmi nous : messieurs Fonta et Poichot sont grands pères, bonne route à cette nouvelle génération.



Terminons par le sourire d'Elise Pinot qui a obtenu son diplôme d'ostéopathe et exerce à Nancy. Andrée Cretin sa grand mère en est très fière. Son grand père fondateur du musée en serait lui aussi très heureux. Toutes nos félicitations.

AM Bedet, président

[Elise lors de la cérémonie de remise des diplômes]

[BEURE PETANQUE CLUB]



Après une année sportive réussie avec la montée de deux équipes seniors en pétanque et de une équipe seniors en jeu provençale, nous terminons l'année avec la participation du jeune Arnaud Koeller, membre du club, au Trophée des villes qui a eu lieu à Montluçon du 22 au 25 novembre 2018.

Au premier tour ils ont affrontés l'équipe de Draguignan composée du champion du monde de tir Dylan Rocher et de joueurs plusieurs fois champion du monde. Même si ils ont perdu l'équipe représentant le Doubs n'en n'a pas moins démeritée.

Nous les félicitons pour leur participation.

Le club « Beure pétanque club » vous donne rendez vous au marché de Noël le vendredi 14 et samedi 15 décembre place Jean Grappin à partir de 18h pour venir partager un bon moment autour d'un verre de vin chaud ou de jus de pommes chaud.

Tous le club vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2019

KOELLER Auguste
Président BPC



C'est en présence des membres du comité que les adhérents âgés de 75, 80, 85, 90 et 95 ans ont fêté leur anniversaire « O Délices de Beure » le 18 juin.

Ils étaient neuf, nés en 1923, 1928, 1933, 1938 et 1943, invités à ce moment de convivialité: Marie-Louise BALLET, Michel CASSARD, Claude BERNARD, Yvonne BAECKLER, Robert MARCHAND, Liliane JEANNERET, Benaoud BENABDEL MOUMENZ, Michel BUTTET, Gabrielle SEGOGNE. Trois seulement avaient pu se déplacer dont la doyenne des veuves d'ancien combattant Marie-Louise BALLET âgée de 95 ans.

Un hommage a été rendu à Jeannine PAUSET née en 1928 et décédée quelques jours avant cette rencontre.

Les membres du bureau ont offert comme cadeau d'anniversaire un ballotin de chocolats aux dames et une bouteille de vin aux messieurs. Toutes les dames présentes ont également reçu une rose.

Après avoir dégusté un copieux goûter, les convives se sont rendus au monument aux morts pour commémorer l'appel du 18 juin.



[Au premier plan la doyenne des veuves d'ancien combattant âgée de 95 ans]



[Le groupe devant l'hôtel]

42 anciens combattants et sympathisants ont embarqué sur le vol Mulhouse/Malaga du 28 septembre pour le voyage annuel de la section « L'Andalousie ». Après deux heures et demie d'avion et un court transfert en bus, nous sommes arrivés à notre hôtel idéalement situé face à la mer et à une longue plage de sable fin tout près de la station balnéaire de Torremolinos au cœur de la Costa del Sol. Nos studios au style andalou étaient implantés dans un grand jardin méditerranéen, fleuri et agrémenté de fontaines.

Les cinq excursions au programme de la semaine nous ont fait découvrir, par un temps estival, la spectaculaire beauté de l'Andalousie :

-MALAGA capitale de la province avec sa cathédrale et sa vue panoramique depuis la colline du phare.

-MIJAS, la ville blanche à l'intérieur des terres, accrochée sur un versant de montagne et laissant paraître une grappe de maisons blanchies à la chaux. Dans ses rues animées et abondamment fleuries on croise les ânes taxi. Le mur d'enceinte et le mirador « del com-

pas » sont les restes de l'ancienne forteresse mauresque.

-MARBELLA ville entre la mer et la montagne dont la partie piétonne est parfaitement conservée avec ses ruelles blanches et ses balcons fleuris. La place des orangers est très accueillante. A six kilomètres de Marbella, PUERTO BANUS un port nautique de prestige où l'on découvre, en longeant le port et les rues adjacentes, ses boutiques, ses voitures et ses embarcations luxueuses.

-GRENADE et l'Alhambra qui se compose de trois parties principales : Le palais arabe ou Alcazar, le palais de Charles Quint et l'Alcazaba dont les murailles font le tour de l'Alhambra avec un panorama superbe sur la ville et la Sierra Nevada.

-RONDA berceau de la tauromachie et ville bâtie dans un site de plate-forme entaillée par les célèbres gorges du Guadalevin. La vue plongeante depuis le « Puente Nuevo » est impressionnante.

Pour terminer la semaine, nous avons fait une escapade à GIBRALTAR. C'est en minibus que nous avons parcouru ce territoire britannique, au sud de la péninsule ibérique, sur un promontoire dominé par le rocher. Après avoir visité les grottes St Michel et rencontré, en escaladant le rocher, les singes de Gibraltar en liberté nous avons terminé notre escapade à la pointe de l'Europe.

La destination de notre voyage 2019 est l'île de Lanzarote aux Canaries du 13 au 20 septembre. Nous embarquerons sur un vol Strasbourg/Lanzarote avec un transfert en bus de Beure à l'aéroport. La forte demande pour cette destination a pour conséquence un nombre limité de places et des réservations un an à l'avance. Les 45 places disponibles pour notre section ont été prises d'assaut et le voyage est complet sauf désistement.



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Lundi 11 novembre 1918 à 11h du matin, les cloches de toutes les églises de France sonnaient à pleine volée, les clairons s'empressaient de sonner le cessez-le feu, la Marseillaise retentissait du fond des poumons des Poilus et marquait la fin d'une guerre de plus de quatre ans.

Célébrer le 11 novembre, c'est donc fêté ce jour de 1918 où, enfin, ce conflit sanglant s'arrêtait.

Trois cérémonies ont été organisées pour répondre aux demandes des municipalités de Beure, Larnod et Pugey et pour fêter dignement ce centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. La première le samedi 10 novembre à 17h à Pugey, la seconde le dimanche 11 novembre à 9h30 à Larnod et la dernière à Beure.

Après un office religieux à 10h30 en l'église St Hippolyte, le défilé s'est formé devant le musée Lucien Roy. En tête, un véhicule transport de troupe d'époque conduit par le président de l'association Doubs Libération US 44 et dans lequel quatre poilus costumés par le musée avaient pris place. Les élèves du groupe scolaire et les anciens combattants suivaient les portedrapeaux. La présence d'un piquet de troupe a

rehaussé la cérémonie au monument aux morts du cimetière fraîchement restauré et bien décoré. Quinze élèves du groupe scolaire de Beure ont déposé chacun un drapeau durant l'appel des morts pour la France et quatre d'entre eux ont lu un poème à la gloire des poilus. Ces poilus qui ont sauvé la France et pour qui nous avons une dette perpétuelle. Que leur exemple soit toujours présent à l'esprit de leurs descendants.

Cette journée du centenaire s'est terminée par un vin d'honneur offert par la municipalité et un repas à la salle polyvalente où 64 convives ont pris place.

Au nom du comité, je remercie tous les acteurs qui ont contribué à la réussite de ces trois cérémonies et que vive la Paix.

Pour le comité
Yves Vuillame, Président



A son concert de Noël 2018, la Choralyre invitait le Point d'Orgue de

Ce dimanche 2 décembre, les irréductibles gaulois beurots de la Choralyre, conduits par leur ardente dirigeante Marie-Jo Gallorini, recevaient une légion haute-saônoise de Jussey dirigée par leur valeureux chef Stéphane Billod.

Les effectifs étaient similaires : une bonne vingtaine de choristes dans chaque formation. Par contre, les armes étaient totalement différentes :



Stéphane combattait avec un diapason, alors que Marie-Jo luttait avec un piano.

La première joute fut conduite par les choristes du Point d'Orgue de Jussey qui égrenèrent des chants de Noël sacrés, populaires ou traditionnels. Et ces gais

[Stéphane et Marie-Jo]

lurons se permirent même d'interpréter un Noël bisontin dans le langage de la Naitoure. Au son chanté des cloches de Noël, ils se sont dispersés sur un Ave Maria traditionnel d'Au-



[Le Point d'Orgue de Jussey]

triche. Avant d'être poursuivi par les vaillants beurots de la Choralyre, ils obtinrent une trêve au cours de laquelle Tom, un jeune guitariste, interpréta quelques unes de ses compositions. Gageons que ce nouveau barde des temps modernes a de l'avenir.



[Tom à la guitare et sa mamie en solo]

Le tournoi musical fut repris par la Choralyre qui alterna des chants traditionnels de Noël français, allemands, italiens et anglais. Le public s'est alors laissé séduire par le solo d'Edith et par les contre-chants de sirène de Marie-Jo.



[La choralyre]

Pour conclure la soirée, les deux formations ont guerroyé ensemble avec un chant Renaissance, puis en reprenant le chant traditionnel populaire "Mon beau sapin" chanté en polyphonie.



[La Choralyre et le Point d'Orgue]

Avant de se quitter, choristes et amis ont été heureux de se retrouver autour d'un verre de potion magique convivial et fraternel.



Le Président de la Lyre Viticole : Michel BAUD

Tél : 03 81 41 07 39

Mail : baud.michel25@yahoo.fr

[Infos pratiques]



PROGRAMME DES FESTIVITES POUR 2018

Défini lors de la réunion du 15 novembre 2018
en présence des Associations, du comité des fêtes et de la Municipalité.

- Samedi 05 Janvier : Vœux de M. le Maire, à 11h00, Salle Polyvalente.
- Jeudi 10 Janvier : Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.
- Mardi 15 Janvier : Réunion d'Informations GARE-BTT, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.
- Dimanche 20 Janvier : A.G. des Copains d'Abord, à 15h00, Salle Polyvalente.
- Samedi 26 Janvier : A.G. des Anciens Combattants, à 15h00, Salle Polyvalente.
- Vendredi 15 Février : Réunion Comité Anciens Combattants, à 17h00, Salle H. Bertrand.
- Du Lundi 18 Février
Au Vendredi 22 Février : Centre de Loisirs d'Hiver, Salle Polyvalente.
- Jeudi 21 Février : A.G. du Musée Lucien ROY, à 15h30, Salle H. Bertrand.
- Dimanche 24 Février : Loto du Twirling, à 14h00, Salle Polyvalente.
- Dimanche 03 Mars : Sortie Jeep Doubs Libération US44 à VERNIERFONTAINE.
- Dimanche 10 mars : Choucroute du Musée Lucien ROY, à 12h00, Salle Polyvalente.
- Jeudi 14 mars : Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.
: Sortie du 1^{er} Semestre des Copains d'Abord.
- Samedi 16 Mars : Repas de Chasseurs, à 20h00, Salle Polyvalente.
- Samedi 23 Mars : Soirée BEURE Stretch Gym, à 20h00, Salle Polyvalente.
- Dimanche 14 Avril : Doubs Libération US44, Bourse aux Armes, à MICROPOLIS.
- Du Lundi 15 Avril
Au Vendredi 19 Avril : Centre de Loisirs de Printemps, Salle Polyvalente.
- Du Dimanche 21 Avril
Au Lundi 22 Avril : Doubs Libération US44
MICROPOLIS : Exposition de véhicules militaires
- Lundi 22 Avril : Chasse aux œufs par le Comité des Fêtes, à 10h30, dans la Cour de l'Ecole.
- Samedi 27 Avril : Centenaire de l'Association Franc-Comtoise des Anciens Combattants
BESANÇON : Cérémonie au Fort des Justices suivie d'un repas.
- Dimanche 28 Avril : Journée de la Déportation :
ARGUEL : 10h00 Messe à la Chapelle, à 11h15 Cérémonie Stèle Péquignot.
- Samedi 04 Mai : Soirée des Castors Juniors, à 20h00, Salle Polyvalente.
- Dimanche 05 Mai : Voyage des Copains d'Abord aux Pays-Bas (du 05 au 12 Mai).
- Mercredi 08 Mai : 74^{ème} Anniversaire de la Victoire de 1945 :
PUGEY : Office Religieux à 9h30, Cérémonie au Monument aux Morts à 10h30.
BEURE : Départ du défilé devant l'Eglise à 11h45, Cérémonie au Monument
aux Morts Place J. Grappin suivie d'un vin d'honneur, Salle Polyvalente.
Ouverture du Musée de 14h00 à 18h00.
- Samedi 18 Mai : Concert de la Lyre Viticole en l'Eglise St-Hippolyte, à 20h30 + Salle H. Bertrand.
- Dimanche 26 Mai : Elections Européennes.
- Dimanche 02 Juin : Vide grenier du Musée Lucien ROY, Salle Polyvalente et Place J. Grappin.
- Dimanche 09 Juin : Animation au Bois de Peu (sous réserve).
- Mardi 11 Juin : Pétanque Club Concours de la St-Jean au Stade Municipal Félix PETETIN.
- Jeudi 13 juin : Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.
- Vendredi 14 Juin : A.G. de l'Association de Chasse, 20h00, Salle Henri Bertrand.
- Mardi 18 Juin : Anniversaires 2019 et Appel du Général de Gaulle
BEURE : 16h00 Anniversaires « O Délices de Beure ».
: 18h00 Cérémonie au Monument aux Morts Place Jean Grappin.
- Dimanche 23 Juin : Gala de fin d'année du Twirling, 14h00, au gymnase de Ste-Famille.
- Mardi 25 Juin : Dernier mardi des Copains d'Abord, à la Salle Polyvalente.
- Mercredi 26 Juin : A.G. du Twirling, à 18h00, Salle Polyvalente.
- Dimanche 30 Juin : Doubs Libération US44, nettoyage des véhicules.

[Infos pratiques]

PROGRAMME DES FESTIVITES POUR 2018



Vendredi 05 juillet	: Loto du Twirling, à 20h30, Salle Polyvalente.
Du Lundi 08 Juillet Au Vendredi 26 Juillet	: Centre de Loisirs d'Été, Salle Polyvalente.
Du Vendredi 12 au Dimanche 14 Juillet	: Festivités du Comité des Fêtes, Salle Polyvalente.
Dimanche 14 Juillet	: Cérémonie au Monument Place J. Grappin à 11h00, suivie du Vin d'honneur offert par la Municipalité, Salle Polyvalente.
Jeudi 15 Août	: Fête du Club de Pétanque, à 10h00, au Stade Municipal Félix PETETIN.
Samedi 17 Août	: Pétanque Club Challenge Patrick PETRAULT, au Stade Municipal.
Du Lundi 26 Août Au Vendredi 30 Août	Centre de Loisirs d'Été, Salle Polyvalente.
Vendredi 30 Août	: Loto du Twirling, à 20h30, Salle Polyvalente.
Mardi 03 Septembre	: Reprise des activités des Copains d'Abord, à 14h00, Salle Polyvalente.
Du Vendredi 06 Septembre Au Samedi 07 Septembre	Doubs Libération US44 PONTARLIER
Vendredi 13 Septembre	: Voyage des Anciens Combattants aux Canaries-Lanzarote (du 13/09 au 20/09).
Samedi 14 Septembre	Journées du Patrimoine :
Dimanche 15 Septembre	Musée Lucien ROY ouvert de 14h00 à 18h00.
Dimanche 22 Septembre	: VALMY COMICE : 9h30 Cérémonie au Monument. LARNOD : 10h15 Rassemblement devant la Chapelle, 10h30 Office Religieux sous chapiteau, suivi à 11h30 de la Cérémonie au Monument aux Morts.
Jeudi 26 Septembre	: Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.
Jeudi 03 Octobre	: Sortie festive et culturelle du 2 ^{ème} Semestre des Copains d'Abord.
Vendredi 11 Octobre	: Réunion du Comité des Anciens Combattants, à 17h00, Salle H. Bertrand.
Du Lundi 21 Octobre Au Vendredi 25 Octobre	: Centre de Loisirs d'Automne, Salle Polyvalente.
Dimanche 03 Novembre	: Réunion de District de la Pétanque Club, 8h00, Salle Polyvalente.
Jeudi 07 Novembre	: Réunion Calendrier des manifestations, 19h00, Salle Polyvalente.
Samedi 09 Novembre	: A.G. de Doubs Libération US44, à 18h00, Salle Polyvalente suivie du repas.
Lundi 11 Novembre	: 101 ^{ème} Anniversaire de l'Armistice 1918 PUGEY : à 9h30, Cérémonie au Monument aux Morts. BEURE : -10h30 – Messe en l'Eglise St-Hippolyte. -11h30 – Départ du défilé devant l'Eglise, Cérémonie au Monument aux Morts du cimetière suivie du Vin d'Honneur à la Salle Polyvalente. -13h00 – Repas à la Salle Polyvalente. Ouverture du Musée, de 14h00 à 18h00.
Mercredi 13 Novembre	: A.G. de la Pétanque Club, à 19h00, Salle Polyvalente.
Dimanche 24 Novembre	: Loto de la Pétanque Club, à 14h00, Salle Polyvalente.
Jeudi 28 Novembre	: Animation Relais des Assistantes Maternelles, 8h30/11h30, Salle Polyvalente.
Dimanche 1 ^{er} Décembre	: Concert de la Lyre Viticole en l'Eglise St-Hippolyte, à 17h00 + Salle H. Bertrand.
Mercredi 04 Décembre	: Repas du Club des Copains d'Abord, à 12h15, Salle Polyvalente.
Jeudi 05 Décembre	: Hommage aux Morts pour la France AFN et Indochine BEURE : 18h30 Cérémonie au Monument aux Morts Place J. Grappin.
Vendredi 06 Décembre et Samedi 07 Décembre	Préparation des Colis des Anciens, Salle Polyvalente.
Dimanche 08 Décembre	Repas de Noël des Anciens, à 12h00, Salle Polyvalente.
Samedi 14 Décembre et Dimanche 15 Décembre	Marché de Noël. Salle Polyvalente (sous réserve).
Mercredi 18 Décembre	: Goûter de Noël du Twirling, à 14h00, Salle Polyvalente.
Mardi 24 Décembre	: Arrivée du Père Noël, à 18h00, Salle Polyvalente.
Mardi 31 Décembre	: Réveillon de la Saint-Sylvestre des Copains d'Abord, à 20h30, Salle Polyvalente.



Malade la nuit ou le week-end ?

Pour une prise en charge adaptée, utilisez le bon numéro :

- 36 24 médecin de garde à Besançon SOS médecin
- 32 97 pharmacie de garde
- 39 66 médecins de garde en Franche-Comté

<p>LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE</p> <p>LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24</p>	<p>15 SAMU</p> <p>LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.</p>	<p>17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p>
<p>112</p> <p>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</p>	<p>18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</p>	<p>114</p> <p>NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS.</p>

MAISON DE SANTÉ DES MERCUREAUX - 15A, Route de Lyon - 25720 BEURE

Médecins généralistes : 03.81.57.56.50

Dr Martial Botebol, Dr Géraldine Gevrey, Dr Vincent Griffond, Dr Cynthia Berthod

Pédicure-Podologue: 03.81.57.56.50

Mathilde Blot - Julie Clemençon

Sage-femme: 03.81.57.56.50

Adeline Jouffroy, Clémentine Deshayes

Ostéopathe: 03.81.57.56.50

Laure Lacarrère

A la même adresse :

Masseurs-kinésithérapeutes :

09.82.60.66.11

Karim Deraidji, Emmanuel Terrible, Katia Pasina, Gaël Cantenot.

Infirmières: 03.81.41.30.70

Marie-Hélène Wasner, Marie-Anne Bizard et Myriam Meftah

Chirurgien Maxillo-facial et Stomatologue :

03.81.40.03.20

Dr Philippe Bonnot

Dentiste: 03.81.52.60.02

Jean Planchon :

Ophthalmologue: 03.81.65.03.35

Dr Jérémie Sahlher:

Psychologue :06.80.32.45.93

Lydie Moutarde

Pharmacie : 03.81.52.60.68

Et aussi..

Docteur Hubert Monnet : 03.81.52.61.70

22 Rue de Besançon—25720 Beure

Tourte-poulet-poireaux



Ingrédients :

3 escalopes de poulet (environ 450 g)
2 sachets de Pâtes feuilletées
100 g de Lardons Nature
100 ml de lait demi-écrémé UHT

1 gros poireau
1 oignon
1 œuf + 1 jaune
1 petit bouquet de persil
1 pincée de sel
1 pincée de poivre

PRÉPARATION

Préchauffez votre four Th.7 (220°C). Lavez et ôtez le vert du poireau. Coupez le blanc en fines lamelles. Pelez et coupez l'oignon en fines lamelles. Coupez les escalopes de poulet en petits dés. Lavez et ciselez le persil.

Dans une poêle, faites revenir les lardons sans ajouter de matière grasse. Ajoutez le poulet, l'oignon, le poireau et le persil. Faites cuire 5 minutes à feu moyen. Salez et poivrez.

Dans un saladier, mélangez l'œuf entier et le lait. Salez et poivrez. Déroulez la première pâte dans un moule à tarte en conservant la feuille de cuisson.

Répartissez le poulet, le poireau et les lardons sur le fond de pâte. Versez la préparation à base d'œuf dessus.

Recouvrez la tarte avec la deuxième pâte et soudez les bords en les retournant sur eux-mêmes et en appuyant fortement. Piquez la pâte avec la pointe d'un couteau.

Diluez le jaune d'œuf restant avec un peu d'eau et badigeonnez-en le dessus de la tourte.

Faites cuire environ 30 minutes à mi-hauteur de votre four

Bonne dégustation...

Sources : <https://www.croquonslavie.fr/cuisine>



NAISSANCES

Juin	Camille VUILLEQUEY	02 juin	BESANÇON
	Lyla BEAUPUY-BARBE	22 juin	BESANÇON
	Mayra MAXIMOFF	26 juin	LYON 8 ^{ème} (69)
Juillet	Swani DUXIN WINTERSTEIN	07 juillet	BESANÇON
	Mia TOURNIER WETZEL	07 juillet	BESANÇON
	Mayron WEISS	25 juillet	BESANÇON
Aout	Kaina ASMUS WINTERSTEIN	25 août	BESANÇON
Septembre	Malone QUINET	02 septembre	BESANÇON
	Layna BRAC	05 septembre	AUTUN (71)
	Violette SAUSER	14 septembre	BESANÇON
Octobre	Cameron LAMBERGER	02 octobre	BESANÇON
	Charlie ROCAMORA	02 octobre	BESANÇON
	Kaëla TOKUTUU	11 octobre	BESANÇON
Novembre	Nino et Tino CASTALLAN	27 novembre	BESANÇON

MARIAGE

05 mai	Hakim BOULEBIAR & Karolina SZPACZKO
26 mai	Morgan KOCH & Madeline CHAUVET
8 Juin	Martin PILLET & Justine URBANIAK
30 juin	Brice TURPIN & Julie MILLIAN
07 juillet	Clément HUMBERT & Florence CARONE
11 août	Adrien WEHRLLEN & Anaïs BOINOT



AU REVOIR...

Florian LORANG	29 juin	PONTAMAFREY-MONTPASCAL (73)
Louane KLINGER	03 juillet	BESANÇON
Friedrich HECKER	04 juillet	BESANÇON
Claire GENTIT Née TOURNIER	07 juillet	PONTARLIER
Robert HUDELOT	27 juillet	BESANÇON
Geneviève MAIROT Née GERVAIS	26 août	BEURE
Lucien CARISEY	02 septembre	BESANÇON
Eugène KOELLER	02 octobre	BESANÇON
Deveun FERRET	26 octobre	ANTIBES (06)
Antonio ARAUJO	06 novembre	BESANÇON

Toutes nos condoléances

Si vous souhaitez partager avec nous vos faire -parts, photos (...), nous serons ravis de les publier dans le prochain numéro.



Invitation 

Philippe Chaney
Maire de Beure
le conseil municipal



*Ont le plaisir de vous convier
le samedi 5 janvier à 11 h 00 à la salle polyvalente - place Jean Grappin
à la cérémonie de présentation des vœux.*

www.beure.fr

beure 
mon village



**MARCHÉ
DE NOËL**

14 & 15 Décembre

À
partir
de
18h



**Expo Artisanale, Buvette,
Dégustation D'Huître,
Crêpes, Restauration...**



Place Jean Grappin à Beure

-le bulletin-